

## Diagnostic préalable (étape 1)

Pour **BÂTIR UN PROJET SOLIDE** et réussir votre installation, la Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement en 3 étapes pour faire les bons choix ; le diagnostic préalable étant l'étape 1.

### Vous souhaitez

- Être accompagné dans la construction de votre projet d'installation pour poser des bases solides et en garantir la réussite
- Identifier les problématiques et préciser votre projet d'installation

### Nous vous proposons

- de collecter des données et informations nécessaires à l'étude : rendez-vous préalable et/ou visite d'exploitation
- d'élaborer votre **diagnostic** : analyse des objectifs pro et personnels, des moyens de production (humains, fonciers, bâtiments, équipements, cheptel, environnement et agro-écologie, commercialisation, situation juridique, fiscale et administrative, situation économique et financière)
- d'identifier les scénarios de développement possibles
- de formaliser un **plan d'action**

*Études complémentaires possibles, si nécessaire :*  
mise aux normes, projet agro-environnemental, montage sociétaire complexe, organisation du travail...

### Modalités

- Prestation individuelle
- Rendez-vous préalable
- Visite d'exploitation
- Rédaction du diagnostic
- Rendez-vous de clôture
- Durée : 1,5 jours



### Les avantages PROAGRI

- Un conseiller d'entreprise dédié tout au long de votre projet
- Un conseil global pour mettre en cohérence tous les aspects de votre projet (technique, économique, réglementaire, administratif...)
- Des services spécialisés pour répondre à vos besoins spécifiques
- Un appui dans vos relations et négociations avec vos partenaires : banques, administration...
- Des comptes rendus à chaque étape



## INFOS PRATIQUES

MODALITÉS, TARIFS ET CONDITIONS DE VENTE SUR DEMANDE



Magali NARDINI  
Assistante service Installation  
04 94 99 74 00  
magali.nardini@var.chambagri.fr

[www.chambre-agriculture83.fr](http://www.chambre-agriculture83.fr)

